

Avis voté en plénière du 8 avril 2014

Pour un renouveau des politiques publiques de la culture

Déclaration du groupe des entreprises

Nul ne peut rester insensible à la politique culturelle de son pays car l'art, sous toutes ses formes, fait partie de notre patrimoine culturel et nous devons le préserver, le faire éclore.

Or, d'un sujet qui se devait d'intéresser le plus grand nombre, on a abouti à un avis très technique qui s'est trop souvent réduit à une bataille d'experts.

Aussi, notre groupe a-t-il souhaité se référer à certains fondamentaux et à certaines valeurs qui lui sont chers dans ses entreprises pour s'exprimer ce jour.

Le groupe veut d'abord remercier le rapporteur qui a accepté un amendement récurrent qui consiste, compte tenu de l'état de nos finances publiques, à ne financer de nouveaux projets que par redéploiement de moyens existants.

Notre groupe partage également le souhait du rapporteur d'une harmonisation des taux de TVA en Europe afin de mettre fin aux distorsions fiscales qui pénalisent les entreprises françaises face aux géants du Net. Mais soyons réalistes, du souhait à la réalité, il y a plus qu'un long chemin à parcourir en la matière.

La liberté d'entreprendre est une valeur forte que nous prônons dans nos entreprises car elle est source de richesses, de créativité et d'épanouissement personnel. Nous aurions aimé retrouver ces données dans le domaine de la culture.

Hélas, nous avons trouvé un texte fortement empreint de dirigisme dont nombre de préconisations iront fort probablement à l'encontre du but recherché, à savoir un renouveau de la culture - nous citerons deux exemples emblématiques.

L'instauration du label « film solidaire » ou « film décent » pour des films produits dans des conditions socialement responsables est totalement illusoire, voire archaïque. Nous ne voulons pas de « brevet de respectabilité » qui ne fera que tuer le rêve, la passion ou encore la prise de risque. De surcroît, un tel encadrement qui ne reconnaît pas les talents et qui ne les rémunère pas à leur juste valeur, va faire fuir nos meilleurs producteurs et acteurs à l'étranger.

Vous proposez, Monsieur le rapporteur, de « promouvoir et d'encadrer les pratiques en amateur ».

Si la liberté d'entreprendre est fondamentale pour les chefs d'entreprises, elle l'est également en notre qualité de parents et de citoyens s'agissant notamment de la pratique des arts en amateur. Rarement dans la production du CESE, on n'aura vu un écrit restreignant autant le champ d'une liberté individuelle. Nous avons dénombré dans ce paragraphe douze fois le terme « cadre », « encadré » et « décret ».

Combien de films, de spectacles et de festivals de renom produits et joués dans notre pays disparaîtraient ou n'auraient même pas vu le jour si des bénévoles n'avaient donné de leur temps et partagé leurs passions avec les professionnels.

Et cette initiative des bénévoles doit être fortement soutenue car il en va du développement de la culture dans nos territoires Car, à trop vouloir régenter et encadrer la culture, c'est l'économie de ces territoires qu'on fragilise au profit des seules grandes villes et des métropoles culturelles.

Pour conclure, le groupe des entreprises soutient l'exception culturelle française qui fait partie de notre patrimoine et qui permet à la France de rayonner au-delà de nos frontières à la faveur d'un esprit créatif, de l'audace et de la prise de risque. Prenons garde à ne pas sur-administrer ce système qui a fait ses preuves.

Nous souhaitons pour terminer préciser que la présentation qui vient d'être faite en séance par le rapporteur ne reflète pas le consensus qui a perduré lors de nos débats.

En conséquence, le groupe des entreprises a voté contre l'avis.